



Contrôle de légalité le 19 MAI 2006

VILLE DE NOUMEA

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil six, le jeudi 18 mai à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

#### ETAIENT PRESENTS :

	MM. Jean LEQUES	M. Alfredo VARRA
	Gaël YANNO	Mme Christel BERGER
	Jean-Pierre GUILLEMARD	MM. Pierre HENIN
	Mme Anne LOSTE	Charles ERIC
	MM. Pierre MARESCA	Mme Mariannick BABE
	Marc Kanyan CASE	MM. Patrick OLLIVAUD
	Michel VITTORI	Heneliko TELEPINI
	Gérard VIGNES	Hervé GUEGAN
	Mme Jacqueline BROQUET	Mme Mireille LEVY
	Mme Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	MM. Frédéric ANGLEVIEL
	Mme Francine BEYNEY	Robert VAUTRIN
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	M. Laurent BONNEFOND	Mme Mireille BOYER
<b>10.05.2006</b>	Mme Elisapeta TAOFIFENUA-SAKO	MM. Michel BOYER
	M. André DUBOIS	Christian HENIN
	Mme Martine JONES	Bernard HERPIN
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	Mme Anne-Marie MESTRE	Mme Marie-Josée GOMEZ
<b>12.05.2006</b>	MM. TRAN VAN HONG	M. Jean-Raymond POSTIC
	Jean WASMAN	

formant la majorité des membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES :

<b>Nombre de conseillers en exercice : 49</b>	Mme Lysiane FLOTAT	Mme Sonia LAGARDE
	Mme Unako Eliane IXECO	MM. Jean-Pierre DELRIEU
	Mme Dominique KORFANTY	Gérald CORTOT
<b>Nombre de présents : 35</b>	Mme Françoise CORNU	Mme Isabelle OHLEN
<b>Nombre de votants : 45</b>	Mme Bernadette BRIZARD-DUMERY	Mme Dominique COVA
(10 procurations)	Mme Nicole FURIC	M. Hamu WAHEO
	Mme Malia MAUGATEAU	Mlle Isabelle CHAMPMOREAU

Madame Christel BERGER a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2006/635

portant création du Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN)

Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa réuni en séance publique le **18 MAI 2006**

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le décret n° 2001-579 du 29 juin 2001 portant publication du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, publié au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 26 juillet 2001,

VU la note explicative de synthèse n° 2006/53 du 25 avril 2006,

La Commission conjointe du Budget et des Finances et des Sports entendue en séance du 4 mai 2006,

Après en avoir délibéré et après recours au scrutin secret pour l'article 3,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le syndicat de communes dénommé "Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa" (SIGN) est formé entre les Communes de Nouméa, Païta, Mont-Dore, et Dumbéa.

ARTICLE 2 /

Les statuts de ce syndicat, joints en annexe, sont adoptés.

ARTICLE 3 /

La Commune de Nouméa est représentée au sein du comité syndical par les personnes dont les noms suivent:

<b>Titulaires</b>		<b>Suppléants</b>	
MM.	Jean LEQUES	M.	Robert VAUTRIN
	Gaël YANNO	Mme	Anne LOSTE
	Patrick OLLIVAUD	M.	Pierre HENIN

ARTICLE 4 /

Il est demandé au Haut-Commissaire de la République d'autoriser la création de ce syndicat intercommunal à vocation multiple.

ARTICLE 5 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de trois mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 6 /

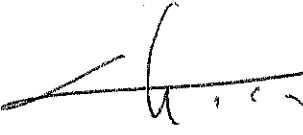
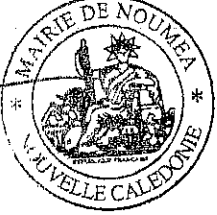
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud, publiée par voie d'affichage et notifiée aux Communes de Dumbéa, Païta et du Mont-Dore.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **18 MAI 2006**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 19 MAI 2006

Le Maire,

Jean LEQUES

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.G.S.T.	-	1
C.J.C.	-	1
C.C.A.	-	1
AFFICHAGE	-	1
PROVINCE SUD	-	1
COMMUNE DE DUMBEA	-	1
COMMUNE DU MONT-DORE	-	1
COMMUNE DE PAITA	-	1